

Accès à l'information

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je prends la parole tout simplement pour exprimer mon ressentiment et de m'élever contre l'habitude qu'on a prise de prétendre que mes discours à la Chambre sont dénués de parti pris.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Objection admise.

Une voix: Touché!

M. Fox: Pour la première fois ce soir, je suis entièrement d'accord avec le député.

Pour récapituler, je dirais qu'il existe un certain consensus au sujet des principes fondamentaux qui sont à la base du projet de loi présenté aujourd'hui. En fait, de nombreux députés de tous les partis ont contribué à l'élaboration de la mesure. C'est ainsi que notre parti a pu s'inspirer d'un projet déjà déposé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Je pense que nous avons fait un effort sincère pour tenir compte de ce premier projet. Et c'est à cause de cela que nous avons pu en présenter une nouvelle version quelque peu améliorée.

Je pourrais peut-être en profiter pour commenter les propos du député du Yukon qui a manifesté un certain scepticisme vis-à-vis de la mesure. Si je siégeais dans l'opposition, je serais très heureux que le gouvernement propose une mesure de ce genre.

Si le député veut parler de la liberté d'action, en se rappelant des occasions où on lui a refusé des informations, il voudra admettre qu'en vertu du projet présenté aujourd'hui, la question de liberté perd de son importance puisque les Canadiens auront désormais plein droit à l'information en ayant recours au besoin à un fonctionnaire comptable à la Chambre, le Commissaire à l'information, afin qu'il examine la cause et conteste tout refus de divulgation de la part du gouvernement.

En fait, le Parlement est aujourd'hui saisi d'une mesure fort progressiste. Puisque la majorité des députés semblent d'accord ce soir, cela indique qu'ils souhaitent qu'on poursuive.

Au cours de mon intervention de deuxième lecture j'ai indiqué que nous n'avions pas une approche strictement parti-

sane, mais que nous cherchions plutôt à obtenir l'appui de la majorité. Nous souhaitons que la mesure soit aussi parfaite que possible, comme dans tous les autres domaines d'ailleurs. Cependant, il s'agit ici d'un domaine où nous souhaitons ardemment la participation des députés. Cela ne veut pas dire que nous allons accepter tous les amendements qui seront proposés, mais nous avons déjà sérieusement réfléchi à certaines propositions concernant la responsabilité ministérielle. Le gouvernement a décidé de procéder par voie de révision judiciaire. Cependant, nous avons cru déceler un conflit possible entre le principe de la responsabilité ministérielle et celui de la révision judiciaire. Et nous avons choisi la révision judiciaire. Il y a peut-être un léger conflit avec le principe de la responsabilité ministérielle, mais nous avons choisi le système qui rend le gouvernement canadien le plus ouvert possible.

Je tiens à remercier tous les députés qui ont pris part au débat cet après-midi. J'espère qu'à l'étape du comité nous aurons le même genre de réaction positive de la part des députés de l'opposition et qu'ils nous aideront à faire franchir au bill l'étape du comité le plus rapidement possible, car le bill marque bien un progrès considérable dans la législation du Canada.

Je remercie encore une fois les députés de leur contribution au débat et j'attends avec impatience leurs interventions au comité.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En vertu d'un ordre adopté dans le courant de la journée, il n'y a pas de débat d'ajournement ce soir. La Chambre s'ajourne donc à 11 heures demain.

(A 10 h 5, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)